

Lettre aux archers de la région Hauts-de-France

Lettre d'informations du Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts-de-France

N°06: Juin 2021

Edito

Page 1:

- Le mot du Président.
- Les résultats exceptionnels de nos archères et archers à la Junior CUP.

Page 2:

- Le point sur la Division Régionale.
- Déclinaison des mesures sanitaires à compter du 19 mai.
- Les protocoles mis en place par la FFTA pour l'organisation des compéti-
- Le point sur les compétitions prévues prochainement.
- La reprise des compétitions autorisée

 Longévité, activité et fidélité. Honneurs à nos anciens qui ont quasiment consacré une vie au tir à l'arc.

• Compte rendu de la réunion du Bureau Di-recteur du CRTAHDF le 08 mai 2021.

Pour nous contacter:

Permanences téléphoniques :

Mardi: 10h—14h 🕾

Jeudi : 10h—14h 🕾 03 20 39 37 57

Siège social du CRTAHDF

rue Jacques Daguerre 60200 Compiègne

Adresse mail: arc-hauts-de-france@orange.fr Site Internet: www.arc-hauts-de-france.com

Infos Comité Régional:

Vos interlocuteurs

Problème d'ordre général.: Mr Philippe BOUCLET

03.44.41.29.21 Problème de licence...:

Problème de calendrier.: : 03.23.36.39.61

Problème Finances.: Adresse mail

8: 06 13 33 24 80 Responsable sportif: Adresse mail

20 39 37 57 Responsable Arbitre :

03.23.73.94.70

Formation et Labels..: **06.32.50.42.04**

Communications..:

06 71 98 07 82

Conseiller Technique Régional.: Mr. Ludovic COTRY:

06.74.27.12.60

phiippe.bouclet@wanadoo.fr

Mr Régis FAGART

regis.fagart@wanaddo.fr

Mr Jean Paul BAUGNON jeanpaul.baugnon@gmail.com

Mr André ALLARD andre_allard@sfr.fr 06 27 31 41 42

Mme Sylviane BOUTRELLE 06.73.21.55.53

Mme Marcelle BESACE besace.marcelle@orange.fr

Mr Taylor DEVINCKE tdevincke@gmail.com

Caroline LOPEZ: termine à la première place des qualifications avec 660pts et remporte finalement la médaille

Le mot du Président

Je ne suis pas d'un naturel pessimiste bien au contraire,

je crains malheureusement que cette crise que nous venons de subir nous ait impactés plus fortement que nous l'avions imaginé.

Alors que nous la vivions au quotidien dans notre vie professionnelle, dans notre vie familiale, dans notre engagement bénévole, nous avions envisagé des lendemains qui chantaient : déconfinement synonyme de liberté de mouvement, fin du couvre-feu et réouverture de l'ensemble des commerces, en bref retour à la vie sociale d'avant.

Nous étions alors loin d'imaginer l'impact qu'elle aurait sur le monde associatif et plus particulièrement dans le monde du sport.

Quelques soient les outils mis à disposition des clubs, force est de constater que rien n'est plus comme avant.

"Chat échaudé craint l'eau froide" dit le proverbe ; après deux saisons avortées nos licenciés, nos bénévoles n'ont pas retrouvé le chemin des terrains aussi promptement que nous le souhaitions, loin s'en faut! Il faut dire que si pour les premiers, le temps ne les a pas encouragés à le faire, il nous faut espérer que pour les seconds leur engagement soit plus fort que leurs doutes.

Apprêtons-nous à vivre des lendemains encore plus difficiles. La peur d'une nouvelle vague ne va pas pousser nos licenciés à revenir vers nous aussi vite qu'espéré. On peut craindre que l'attentisme soit de mise.

Les fidèles de la première heure qui reprirent leur licence dans les deux premiers mois de cette saison risquent d'être moins prompts à s'engager pour celle qui vient. Il faudra savoir être convainquant face à la réelle incertitude d'une nouvelle saison en salle plus qu'hypothétique.

Ne baissons pas les bras, le temps d'avant n'est plus! Il nous faut dès maintenant mettre en place le temps de demain.



2021 European Youth Cup 1st leg - Catez World Archery Europe (WAE) Catez (SLO), 16-22 May 2021

4 représentants des Hauts-de-France en équipe de France

DUBOIS WONG Alexi, JH CL: ZAJACZKOWSKY Hugo, - CF CL : - JF CO : LOPEZ Caroline, **CADRONET** Candice,

Compiègne Compiègne Monchy au Bois

Bilan exceptionnel pour nos archères et archers : Caroline (LOPEZ) remporte 2 médailles d'or et une médaille d'argent. Hugo (ZAJACZKOWSKY) remporte une médaille d'argent et Candice (CADRONET) remporte la médaille de bronze

Dans la catégorie Juniors Classique :

Hugo ZAJACZKOWSKY: termine **5ème** des qualifications avec 640pts et remporte finalement la médaille d'argent, battu en finale par le turque YILDIRMIS.

Alexi DUBOIS WONG: termine 27ème des qualifications avec 610pts.

Dans la catégorie Cadettes:

Dans la catégorie Juniors fille arcs à poulies: Candice CADRONET termine à la 8ème place des qualifications avec 613pts mais réalise d'excellents duels et remporte finalement la médaille de bronze.

d'Or devant une autre française Amélie CORDEAU.

Par ailleurs, Caroline associée à Iban Bariteaud a décroché la médaille d'or en équipe mixte Cadets. Associée à ses copines cadettes, elle remporte également la médaille d'argent par équipes.

Point sur la D.R. 2021

Rappel du calendrier Initial de la D.R.



Depuis les dernières annonces qui ont autorisé désormais l'organisation de compétitions, nous avons davantage de certitudes. La D.R. sera remaniée mais elle sera organisée.

- Aire-sur-la-Lys est prêt à installer 24 cibles et se propose d'accueillir une manche de la DR Promotion en plus de la DRE. En fonction du nb d'équipes, la DRE et la DR promo auront lieu le dimanche 13. Si davantage d'équipes, ce que nous espérons, l'organisation se déroulera sur 2 jours.
- **Estrée-St-Denis** peut également installer 24 cibles et est donc en capacité d'accueillir la DRE.
- **Villeneuve d'Ascq** se propose également d'accueillir courant du mois d'Août une manche de DR Promotion et une manche de la DR Jeunes.
- **Sains-en-Amiénois** a confirmé être en capacité d'organiser les 10 et 11 juillet la manche de DR Jeunes ainsi que le championnat régional TAE FITA.

Les dates limites d'inscriptions prévues initialement ne sont bien évidemment plus d'actualité.

Elles sont désormais fixées :

- au 5 juin pour la DRE et la DR Promo.
- au 19 juin pour la DR Jeunes
- N'hésitez pas à inscrire vos équipes.
 Le plus rapidement possible pour faciliter la tâche des organisateurs
- Toutes les divisions régionales devraient comporter au moins 2 manches.
- Les droits d'inscriptions prévus initialement (150,00€) sont annulés.
- Rappel:

il n'y aura pas de finale nationale pour les DRE mais les classements régionaux des DRE pourront être utilisés en cas de désistement éventuel d'équipes de DII.

Nouveau calendrier de la division régionale 2021

DRE Classique/Poulies (H - D)	DR Promotion (Mixte)	DR Jeunes
Aire-sur-la-Lys 12-13 juin	Aire-sur-la-Lys 12-13 juin	
Estrée-St-Denis		Sains-en-amiénois
19-20 juin		10-11 juillet



Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021

Ces mesures seront conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département

Pour accéder à l'ensemble des mesures pour le sport, activez le lien ci-dessous :
https://www.ffta.fr/sites/ffta/files/field/fichier_joint/tableau_mesures_sanitaires_sport_19052021_def.pdf

Pour accéder au protocole compétitions parcours (Tir en campagne, Tir nature, Tir 3D), activez le lien ci-dessous : https://www.ffta.fr/sites/ffta/files/field/fichier_joint/projet-protocole-competitions-parcours.pdf

Pour accéder au protocole compétitions extérieur, beursaults et run-archery, activez le lien ci-dessous : https://www.ffta.fr/sites/ffta/files/field/fichier joint/projet-protocole-competitions-tae beur run.pdf

Le point sur les compétitions prévues prochainement

	JUIN			
05-06	TAE	WERVICQ SUD		Annulé
05-06	TAE	NOYON	DR Promo + DRJ man.2	Annulé
05-06	TAE	ABBEVILLE		Annulé
05	Tir Nature	ENQUIN LEZ GUINEGATTES	Cht 62	
06	Tir en campagne	ENQUIN LEZ GUINEGATTES	Championnat régional	
12	TAE	SAINT MAXIMIN		Annulé
12-13	TAE	AIRE SUR LA LYS	DRE class/poulies man.2	
12-13	TAE	DOUAI		
13	beursault	PINON	Cht 02	
13	TAE	PINON	Cht 02 TAE national	
13	3 D	SEBONCOURT		
19-20	campagne	ABBEVILLE	Cht 80	Annulé
19-20	TAE	ESTREES ST DENIS	DRE class/poulies man.3	
19-20	TAE	ST AMAND Cibles	Cht 59 TAE international	Annulé
26-27	TAE	MOREUIL	DR Promo man.3	Annulé
26-27	TAE	MOREUIL	Cht HDF TAE national	Annulé
27	3D	VIVIERES		
	JUILLET			
03-04	TAE	CACHY		
03-04	TAE	BEAUVAIS		Annulé
03-04	TAE	VILLENEUVE D'ASCQ	Cht 59 TAE national	
03-04	TAE	SERINGES ET NESLES	Cht 02 TAE international	
04	3D	SEBONCOURT	AISONVILLE	
10-11	TAE	RETHONDES		
10-11	TAE Fita	SAINS-EN-AMIENOIS	DRJ man.3	
10-11	TAE National	SAINS-EN-AMIENOIS	Cht HDF TAE international	
10-11	TAE	GRANDE SYNTHE		

Les compétitions sont désormais autorisées depuis le 19 mai.

Mais avoir l'autorisation ne signifie pas être en capacité de le faire.

Les clubs n'ont bien souvent pas « récupéré» tous leurs licenciés et manquent souvent « de bras » pour assurer l'organisation quand ce ne sont pas des restrictions municipales qui posent problèmes.

Ce qui explique l'annulation de quelques compétitions.

Reprise des compétitions autorisée

Après plus d'un an d'arrêt des disciplines sportives et une année sous Covid, les activités vont enfin pouvoir reprendre!

À compter du 19 mai, le retour à la compétition sera possible dans la limite de 50 participants maximum dans l'espace public. La pratique sera autorisée en extérieur pour tous et en salle pour les mineurs. Une excellente nouvelle pour le tir à l'arc et les archers.

Pour rappel concernant les compétitions;

Conditions d'organisation : Elles sont assouplies.

- Pour le tir extérieur, les compétitions pourront se faire dès 5 cibles, deux clubs participants et l'arbitrage par l'arbitre du club.
- Pour les parcours, les compétitions seront considérées sélectives, avec la participation de 4 archers maximum par peloton et pas plus de 2 du même club, l'arbitre du club comme responsable (nécessité d'avoir l'option) et si la compétition n'excède pas 3 jours consécutifs.
- Tir Nature: un parcours de 14 cibles (3 boucles), de 21 cibles (2 boucles) ou de 42 cibles.
- •Tir 3D : un parcours de 12 cibles (2 boucles) ou de 24 cibles.
- •Tir Campagne : 12 cibles ou 24 cibles conformément au règlement

Inscription au calendrier :

L'inscription des compétitions au calendrier fédéral pour la saison estivale reste gratuite. Elles peuvent être inscrites jusqu'au 15 juin 2021.

Les annulations et inscriptions hors délais sont exemptes de pénalités.

En conséquent l'inscription des compétitions pour la saison salle est décalée et débutera le 16 juin

Longévité, activité et fidélité Honneurs à nos anciens qui ont quasiment consacré une vie au tir à l'arc

Par André ALLARD

En examinant la pyramide des âges des licenciés des Hauts-de-France en 2020 (voir lettre aux archers n° 003), j'avais été intrigué par le fait que qu'on retrouvait un nombre non négligeable d'archers ayant dépassé parfois allègrement les 80 ans. Cela méritait un approfondissement du sujet.

Pour réaliser cette enquête, j'ai « compilé » les fichiers des licenciés des 5 dernières années et j'ai recherché toutes les archères et archers ayant une date de naissance antérieure au 31 décembre 1930.

Le numéro de licence est une bonne indication du nombre d'années d'appartenance à la FFTA. A chaque prise nouvelle de licence, ce numéro est incrémenté de 1. En limitant le numéro de licence à 6 chiffres, les concepteurs n'imaginaient pas qu'on puisse atteindre 999.999 licences à délivrer. C'est chose faite depuis quelques années, obligeant à redémarrer le décompte n° de licence à 1.

Mais pour nos anciens, le numéro de licence est souvent significatif (sauf si changement de club et changement de n° de licence).

La FFTA a été créée en 1928. Régis (FAGART), notre secrétaire général nous dit que son papa avait pris sa 1ère licence en 1941. Il avait le n° de licence 002216.

Il y a un dénominateur commun à tous les personnes honorées dans cette page, elles sont adhérentes à des « compagnies » et pratiquent dans des « jeux d'arc ». Ces lieux de pratique du tir à l'arc sont des lieux chargés d'his-

La convivialité qui y règne n'a rien à voir je pense avec nos salles de tir « modernes », « insérées » le plus souvent dans des complexes sportifs et qui, si elles se prêtent bien à la pratique du tir à l'arc, ne sont pas toujours propices à une vie associative riche.

C'est cette convivialité existante qui explique je pense cette longévité et cette fidélité aux compagnies, à des âges où la pratique du tir à l'arc devient bien compliquée.

Malheureusement, beaucoup des personnes mise à l'honneur dans cette page ne pourront recevoir le diplôme d'honneur que nous préparons car elles sont décédées.

C'est cependant une manière d'honorer leur mémoire. Les diplômes seront remis à leurs compagnies.

Mr Michel FAGART

Né en 1927 et décédé en juillet 2020, il a été licencié à la Cie de Brouchy et ce sans interruption depuis... 1941 jusque son décès à 93 ans, soit 80 années de licence (n° licence 002216)! Il a été très longtemps membre du bureau de la Cie et Maire de Brouchv.



Il était le père de Régis, notre secrétaire général.

Mr Bernard POILBLANC.

Il n'appartenait pas à la sélection initiale (né en 1932) mais il a gentiment été « dénoncé » et au vu de sa longévité et de ses « états de service », il mérite largement les honneurs rendus dans cette page. Toujours licencié à la Cie de Laboissière-Fescamp, dont il a été président durant environ 50 ans. Il a été président de la "Ronde de Picardie" puis président fondateur du CD80 dans les année 70/80. Il a été également membre du Conseil Supérieur de la FFTA. Son n° de licence 002129 indique un engagement de très longue date.

Mr Marc BLOTIERE,

Empereur et ancien capitaine de la Compagnie d'arc de Chambly, il nous a quitté en 2020.

Marc BLOTIERE est né en 1929 et jusque sa disparition, il a été licencié de la FFTA, c'est-à-dire jusque 91 ans. Son n° de licence 001031 en dit long sur son engagement auprès de notre Fédération. Il a été le maître d'œuvre de nombreuses compétitions organisées par la compagnie de Chambly en particulier des tirs en campagne.



Mr Michel BOUR,

de la compagnie d'arc **l'espérance de** Laon est toujours licencié de la FFTA à **92 ans** . Il a été durant de nombreuses années le capitaine de la compagnie de Laon. Son n° de licence 000664X nous indique qu'il a été un licencié de la première heure à la FFTA.

Mr Pierre DELAGARDE

né en 1924 a été à 95 ans l'un des licenciés les plus âgés.

Licencié à la compagnie de Tir à l'Arc de La Fère, Pierre Delagarde nous a quittés en 2017 en étant toujours un fidèle adhérent de la FFTA.

Mr Paul BENOIST.

né en 1921 a été à **96 ans** le licencié le plus âgé à ma connaissance. Licencié à la compagnie d'arc d'Amiens, Paul BENOIST nous a quitté en 2018 en étant toujours un fidèle adhérent de la FFTA.

Mme Huguette FICHAUX

née en 1924 et licenciée à la compagnie d'arc de Morlincourt jusque 2019 et ses 95 ans. Licence n° 003215 Malheureusement, cette compagnie nous a « lâchés » en 2020.

Mr Guy ZIEGELMERE,

connétable de la compagnie d'arc de Tracy le Mont, décédé l'année dernière et qui était encore licencié au moment de son décès à 92 ans.

Mme Monique RATINEAU,

de la compagnie d'arc de La Fère, décédée très récemment (avril 2021) et qui était encore licenciée au moment de son décès, à 91 ans.

Mr Lucien LOISEL

née en 1921 et licenciée à la St Sébastien Erancourt jusque 2015 et ses 94 ans. Malheureusement, cette compagnie n'est plus enregistrée aujourd'hui.

Mr Guy PORTEBLED,

Il a été licencié à la Cie d'arc d'Amiens jusque 2019 et ses 90 ans.

Mr Robert GAYANT

née en 1924 et licencié à la compagnie d'arc de Rethondes jusque 2016 et ses 92 ans.

Mr Paul GONNE

né en 1925 et licencié à la compagnie d'arc de Fleurines jusque son décès en 2015 et ses 90 ans.

Mme Gabrielle BLOTIERE né en 1932 et toujours licenciée à la compagnie d'arc de Chambly. 61 années de licence d'abord à Béthisy St Pierre (1960-1970) puis à Chambly.

Mr Marcel MECIAR,

Cie de Jonquières, né en 1936 et décédé en 2017. C'est une certaine longévité (+ 60 ans de licence) mais surtout un palmarès. Son numéro de licence 001804 atteste une adhésion à la FFTA très précoce. M.MECIAR compte à son palmarès de nombreux titres nationaux dans les catégories vétérans et Super vétérans et figurait encore assez récemment dans l'équipe de Jonquières qualifiée en

Division Nationale II.



Ginette et Claude ANDRY

Le 16 avril 2011, les membres de a Cie de Janville ont honoré Claude ANDRY pour ses 53 années de gestion de la compagnie et Ginette ANDRY son épouse pour ses 50 années de secrétariat et Trésorerie.

En remerciement de leur dévouement et fidélité et d'avoir fait vivre la Compagnie d'Arc La **JANVILLOISE** pendant toutes ces années, il fut décidé que le jeu d'arc s'appellerait désormais : « JEU D'ARC Claude et Ginette ANDRY »

Ginette ANDRY nous a quitté en juin 2020. Elle était toujours licenciée à 93 ans. Claude ANGRY, à 93 ans, reste un fidèle licencié de la FFTA et de la compagnie de Janville. Son n° de licence 001778H en dit long sur la précocité de son engagement au sein de notre Fédération.

Mme Jeanne Françoise DACREMONT,

A 91 ans, licenciée à la compagnie d'arc de Longueval, elle reste encore une compétitrice. Vous pouvez retrouver son nom dans le championnat de l'Aisne en salle en 2020.

Tous les membres du comité directeur du CD02 présents ce jour-là et tous les archers présents lors de ce championnat se sont associés pour fêter sur le pas de tir avec un jour d'avance les 90 ans de M.F.DACREMONT.

Il faudra penser à créer la catégorie S5, voire



Vous connaissez d'autres archères et archers qui par leur fidélité, leur longévité et leur activité mériteraient d'être mis à l'honneur. N'hésitez pas à nous remonter les informations.



C.R.T.A.H.D.F. Réunion du Bureau Directeur, le 08 mai 2021 Officiel CRTA n°24

Le compte rendu officiel de la réunion est disponible sur le site internet du comité régional . Rubrique Comptes rendus Onglet Comité Régional

Présents:

ALLARD André - BAUGNON Jean-Paul – BESACE Marcelle (invitée) - BOUCLET Philippe - CESZYNSKI Michel - DELEEST . Pierre - FAGART Régis - FOULON Paul - LAVERNHE Jean-Claude - MERCIER Maryline - VERA Bernard.

Excusée : LENGLET Valérie.

1. Accueil - Préambule

Ouverture de la visioconférence (logiciel Zoom) à 9h00 : Accueil par Philippe BOUCLET; état des présents; ouverture de la réunion : 9h05.

Quelques nouvelles sur la santé de ceux de nos membres ayant rencontré des soucis de santé depuis quelques semaines. Rien n'est terminé mais tous sont présents, le moral semble bon.

Le président fait le point sur l'ouverture de la campagne ANS. Il informe le bureau de l'élection de Jean-Claude LAVERNHE au bureau du CROS HDF, ainsi qu'à la Conférence régionale du sport au titre de suppléant de Claude FAUQUET.

2. Validation PV comité directeur du 17 avril

Après chaque réunion, le compte rendu une fois rédigé est soumis à la relecture des participants et si besoin corrigé et complété avant diffusion. Il doit néanmoins être validé officiellement lors de la réunion suivante. Le PV du comité directeur du 17 avril (CRTA n°23) est soumis au vote des membres présents et validé à l'unanimi-

3. Travaux au Centre de Tir à l'arc de Compiègne

Le pôle et le club de Compiègne seront sans salle à compter du 23 juin, date de début des travaux.

L'ensemble des matériels entreposés sur le site devront être déménagés pour cette date, l'accès en étant interdit pour la durée des travaux. Mais déménagés où ?

Une rencontre avec la ville de Compiègne a été demandée à l'initiative de notre président. La municipalité est représentée par le service des sports ; Philippe BOUCLET est accompagné d'Olivier TAVERNIER et Ludovic COTRY. Il était nécessaire de préciser que nos structures, pour fonctionner, ne demandaient pas que quelques créneaux sur la semaine mais une mise à disposition plus proche de H 24 pour le fonctionnement du pôle, de l'école de tir départementale et du club des archers de Compiègne. La réponse : pas de salle disponible à Compiègne.

Une solution semble être envisagée sur le site de l'ancienne base militaire d'hélicoptères située à Margny les Compiègne. Possibilité serait offerte d'utiliser un hangar de stockage qui serait mis à disposition. Le problème reste le chauffage en période froide, il semble que cette inquiétude puisse être facilement traitée.

Le déménagement doit se faire en peu de temps car le début des travaux est prévu dès le 23 juin 2021; ils se termineront courant 2022.

4. Déclaration de modifications : le feuilleton

La déclaration des modifications suite à l'AG de novembre avait été dans un premier temps envoyée par courrier (début janvier) à la sous-préfecture de Compiègne sur formulaire CERFA, puis sur le site préfectoral dédié.

Après bien des embûches, renouvellement de la demande, déplacement du président à la sous-préfecture, recherche du dossier, le récépissé de déclaration des modifications attendu depuis janvier est enfin parvenu chez le président, hier 7 mai!

Peut-être une explication : les services préfectoraux chargés des associations ont relevé une anomalie par rapport aux statuts actuels, concernant l'adresse du siège social qui doit être l'adresse du président alors que sur notre déclaration nous avons défini l'adresse du siège au 2 rue Jacques Daguerre à Compiègne. Les statuts sont donc à adapter. La modification des statuts sera proposée à la rentrée lors de l'A.G.

Il est à noter qu'à ce jour il n'y a pas d'impact sur le fonctionnement du CRTA.

5. Les finances

« Calme plat » : 2 mouvements liés aux travaux en cours et aux charges et salaire de Camille.

A prévoir sur le plan financier : deux actions prévues par Ludovic COTRY : un stage pour le pôle espoir et un stage de pré-rentrée au pôle.

Les dossiers ANS sont finalisés.

Rappel des thèmes retenus en fonction des objectifs fixés par la fédération :

a- Développement de la pratique,

Notre demande est axée sur le projet jeune en cours de développement par la commission sportive et son président. La demande est formulée à hauteur de 3000 euros

b- Accession territoriale au sport de haut-niveau Le président informe le bureau que pour l'ANS, le hautniveau, anciennement BOP (Budget Organisation Pole), est maintenant séparé de l'ANS classique.

La campagne est ouverte jusque au 12 juin. L'an dernier la demande était à hauteur de 36000 euros.

Pour cette année, pas de stage de Pâques et donc pas de demande.

c- Plan de relance :

Il comprend 2 volets:

- Le projet 4 euros sur les licence renouvelées, saison 2021 sur 2022, la demande d'aide est formulée à hauteur de 6000 euros.
- Une Newsletter envoyée à chaque archer : Taylor s'est rapproché de Sports région, il s'avère que cette option est difficile à mettre en œuvre.

La solution passe par l'option prestataire de service pour assurer la distribution à chaque archer licencié.

d- Formation

La demande est formulée à hauteur de 3000 euros

Précisions concernant le projet ristourne de 4 euros sur les renouvellements de licences :

- À la date du 15 mai une édition sera faite de la liste complète des licences valides de l'année 2021. Un courrier explicatif sera envoyé aux présidents de club.
- A partir de cette liste un bon de ristourne sera édité, reste à en définir la mise en page ou le contenu du texte. Ce bon de ristourne est à remplir par l'archer qui le remettra à son président pour validation et envoi groupé par le club au comité régional.
- Date limite de prise en compte : 15 novembre 2021.
- Remboursement par le comité régional (modalités à définir).

6. Commission sportive

- Médailles championnats

André Allard demande le mode de fonctionnement concernant les médailles, récompenses au niveau des championnats régionaux.

Le stock de médailles est disponible à Compiègne. Par le passé le président de la commission sportive rappelait au président (Gérard) le nombre de médailles nécessaires avant chaque championnat. Gérard préparait la commande et prenait les dispositions pour que tout soit prêt et disponible sur place le jour du championnat.

Ce processus est maintenu.

Le prochain concours concerné sera donc le championnat régional de tir en campagne le 6 juin à Enquin lez Guinegatte.

Refus des pratiquants non licenciés FFTA

A propos de ce championnat et pour anticiper sur les bruits de couloir concernant l'éventuelle participation des archers libres de Avelin, association adhérente à la fédération de tir libre qui n'a rien à voir avec la FFTA, il est précisé que cette association ne disposant pas à ce jour de licences FFTA et de statuts reconnus par notre fédération, ses adhérents ne peuvent participer à ce concours.

Notre président fera par courrier au président du club d'Enquin lez Guinegatte, les rappels de précautions qui s'imposent.

- Divisions régionales et contexte sanitaire

Concernant les divisions régionales, le club de Wingles annonce la suppression de son concours en raison des contraintes sanitaires, de même pour la DR Promo/ Jeunes de Noyon. Il est possible que le concours support du championnat régional de tir en campagne subisse le même sort compte tenu de la date.

Pour rappel à l'attention des organisateurs de compétition, des doutes perdurent quant à la date de reprise possible des compétitions, le 9 juin ayant été annoncé. Pour information Jean-Claude LAVERNHE enverra aux membres présents le décret en vigueur à ce jour concer-

nant le sport amateur en compétition.

En dernière minute il se dit que le président de la République pourrait faire des annonces courant de semaine du 10 au 17 mai ...

Concernant la DRE les concours des 12 et 13 juin à Airesur-la-Lys et 19 et 20 juin à Estrées Saint Denis sont touiours d'actualité.

Afin de booster les inscriptions et participations aux diverses divisions régionales, la proposition est formulée d'accorder, dans le cadre du plan de relance, la gratuité des inscriptions aux DR pour cette saison 2021.

André Allard diffusera cette semaine un courrier auprès des présidents de clubs dans ce sens.

A vos arcs

Par ailleurs, les clubs sont invités à prendre toutes les initiatives pour faire revenir les pratiquants sur les pas de tir, en compétition ou non : animations...

Projet jeune

Afin de mener à bien ce projet il est rappelé combien il est important d'avoir des organisateurs motivés, ayant validé l'inscription de leur concours au calendrier fédéral pour l'organisation de ce type de rencontre jeune. Autre question posée à la commission « Comment prendre en compte les jeunes en arcs à poulies ? » .. Pour débattre de ces sujets une réunion en présentiel est validée pour le 5 juin (le lieu reste à confirmer) à Wingles; Bernard VERA a pris contact avec le club, la réponse sera validée début de semaine prochaine. Afin de faire le tour de tous les sujets la journée est donc bloquée, le repas sera étudié en respect des conditions sanitaires du moment.

7. Labélisation

Marcelle BESACE précise que les prérequis sont étudiés par les référents que sont les présidents de comités départementaux, charge pour eux de valider les données étudiées avec les présidents de clubs. Si ces prérequis (présence AG Comité régional - AG Comité départemental) ne peuvent être confirmés, la demande est impossible à poursuivre. Il sera fait exception uniquement pour cette saison quant au deux AG ainsi que pour les critères sportifs. Ensuite, ils doivent valider le niveau 'Certifications" puis "Labels". Après validation aucun recours n'est possible. La totalité de la demande est validée par Marcelle (référent Régional).

8. Divers

- Badges et diplômes

Badges: 11 clubs ont fait des demandes, 2 demandes ont été refusées ; 1 club a présenté 6 demandes. Les diplômes et récompenses seront remis à l'AG de rentrée.

- Assemblée générale

L'AG extraordinaire (modification des statuts, memento, informations présidents) se tiendra le samedi 2 octobre 2021 à 14h en présentiel. Lieu à préciser (Wingles, Amiens ?)

- Rupture conventionnelle

2 réunions ont eu lieu avec Camille LOPES, la structure qui établit ses fiches de salaire et le président. C'est cette structure qui se chargera du suivi du dossier de rupture conventionnelle.

- Commission électorale fédérale

Suite à l'appel à candidatures émis par la fédération, le comité directeur propose de reconduire Jean-Claude LAVERNHE au sein de cette commission fédérale.

- Très anciens archers

André Allard a fait le point sur les archers très anciens, maintenant âgés, et propose au comité de leur remettre un diplôme d'honneur en reconnaissance de leur implication fidèle au service du tir à l'arc. Il donnera place à ce sujet dans la Lettre aux archers.

9. Calendrier des réunions 2021

5 juin 10h-17h: Wingles- Commission sportive 19 juin matin: à déterminer—Comité directeur CRTA 2 octobre -14h: à déterminer-AG extraordinaire CRTAHDF

Clôture de la réunion à 11h50

Rédacteurs : Régis FAGART - Pierre DELEEST